



Desertion et fin de contrat

Par **ELODIESARAH**, le **03/12/2010** à **12:51**

Bonjour,

Alors ma question concerne la résiliation d'un contrat militaire suite à une désertion.

Mon futur mari à fais ses 6 mois de classes et une fois rentrer en compagnie il est parti quelques jours et comme punition avais le choix entre du trou ou 1 semaine de mise à pied sans solde tout en restant à la maison malgré tout il à été considéré comme déserteur avant la fin de sa mise à pied maintenant on ce retrouve un peu bloquer et j'aimerais savoir comment sortir de ce cercle infernal. Nous allons être parents et souhaiterions quitter la région mais je souhaiterai que cette affaire sois régler avant notre départ et avant la naissance du bébé.

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **15:14**

Mais actuellement, il est où ? il a réintégré sa compagnie ?

Par **ELODIESARAH**, le **03/12/2010** à **16:27**

Non il n'à pas réintégrer sa compagnie. Il y serai retourner après sa mise à pied mais quand il à entendu qu'il était concidéré comme déserteur il à décider de ne plus y retourner. Sa fais 1 mois et demi.

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **19:54**

Donc il est déserteur. L'armée a la possibilité de le faire condamner au pénal pour désertion. Vous risquez de voir débarquer les gendarmes et qu'il parte menottes aux poings s'ils laissent pourrir la situation.

Par **BASTIA**, le **15/01/2011** à **10:36**

Bonjour,

quelle est sa situation ce jour en 2011, mon fils est déserteur depuis le 24 11 2010, il se cache, comment puis-je sortir de cette situation

Je ne sais pas où il vit, je veux être aidée, à savoir comment faire pour résilier un contrat merci pour tous renseignements

Je ne veux aucun message de personnes qui jugent, personne ne connaît exactement ce qu'il sait passé pour mon fils âgé de seulement 19 ans et dans la rue

Par **ELODIESARAH**, le **17/01/2011** à **10:10**

Bonjour Bastia,

Pour ma pars sa situation n'à pas changer et nous ne trouvons pas de solution pour lui faire casser son contrat.

Je pense qu'il va y retourner.

On vous explique comment rentrer à l'armée mais pas comment en sortir.

Votre fils est à l'armée depuis combien de temps?

Par **BASTIA**, le **18/01/2011** à **13:02**

Bonjour,

Je suis la maman d'un jeune de 19 ans qui était pationné par l'armée.

Il s'est engagé il y a un peu plus d'un pour un contrat de 5 ans.

que s'est il passé, personne ne le sait et merci de ne pas juger....il est déserteur depuis le 24 11 2010. Il a coupé tout contact avec toute sa famille, il n' a plus d'argent . il est certainement ou pas loin d'être dans la rue...il se cache.

Moi, sa maman , que puis-je faire pour aider mon fils à faire une rupture de contrat de travail et qu'il ne soit plus déserteur.

A toutes personnes qui souhaitent poster un commentaire et juger, merci de vous abstenir....on ne sait pas ce qu'il s'est passé,c'est fait, reste maintenant à trouver une solution merci bien cdt

Je suis étonnée que sur ce site aucun avocat ne nous répondent à ce sujet

Par **ELODIESARAH**, le **21/01/2011** à **10:58**

Bonjour,

Oui les gens juges toujours facilement sur ce qu'il ne connaisse pas.
Moi j'ai été déçu qu'il n'y est même pas un avocat qui donne des conseil.
Et bien pour ma pars j'essaye de glaner des infos dès que j'en saurai plus je vous tiendrai informer.

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **11:45**

Bonjour,

Un forum en Droit du Travail n'est pas le lieu le plus adéquat pour recueillir des informations à ce sujet puisque ce n'est pas le Code du Travail qui régit ce genre d'engagement et pas plus les dispositions légales habituelles pour les contrats de droit public...
Il y a même des forums spécialisés que l'on peut trouver aisément sur le net...

Par **BASTIA**, le **21/01/2011** à **12:27**

Bonjour

merci pour votre réponse, pouvez-vous me donner des noms de forums spécialisés et non amateur.... hélas, je n'ai pas trouvé....
merci pour votre aide cdt

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **13:21**

Vous aurez peut-être déjà des informations dans la [Loi 2005-270](#)
Si l'Administrateur de ce site n'y voit pas d'inconvenient, je vous indique [ce forum](#)

Par **Le deserteur**, le **25/02/2011** à **05:06**

bonjour

je peux vous renseigner en MP, si vous êtes ok.

Par **BASTIA**, le **11/03/2011** à **08:27**

Bonjour,

Tu es la seule à m'avoir répondu, de ce fait, je t'adresse des nouvelles.

Auparavant, que les choses soient claires avec certains, on ne juge pas un gamin de 19 ans qui a déserté, il y a peut être une grosse détresse. Soyons un peu empathique. Ensuite, à ceux qui m'ont répondu, de chercher tel texte de loi...je suis désolée de vous dire que tous ces textes sont indigestes, et renseignent trop peu hélas sur le sujet.

Comme je l'avais dit il y a quelques semaines, je n'avais plus de nouvelles de mon fils âgé de seulement 19 ans...je l'ai retrouvé faisant la rue....

Les poursuites actuelles de l'armée sont celles-ci.

Mon fils n'est pas rentré à la caserne depuis le 24/11/2010. L'armée a envoyé au domicile de ses parents 2 courriers indiquant son abandon de poste. La gendarmerie s'est déplacé à mon domicile, je tiens tout particulièrement à les remercier, ils ont parfaitement compris mon angoisse, et ont tout simplement fait remonter l'information. Mi février 2011; l'armée nous a envoyé un courrier attestant que mon fils était radié des effectifs. Je ne sais pas si mon fils aura d'autres poursuites, mais, à tous ceux qui ont envie de juger, je vais tout simplement leur dire que mon fils a arrêté sa scolarité pour intégrer l'armée, qu'il avait signer un engagement de 5 ans, et que 13 mois après cet engagement, il a quitté son poste brutalement. Que de juger, il faudrait peut être comprendre ce qui s'est passé. Par ailleurs, on a tous le droit de se tromper, et d'avoir une seconde chance . bien cdt

Par **vitinho91**, le **24/06/2011** à **19:48**

salut, je suis tout a fait d'accord,on ne peut pas se permettre de jugé sans savoir, sans le vivre,sans connaitre ... ceux ki juge sont tout simplement des gros cons. moi jsui dans la meme situation ke ton fils, a la seul différence ke g mi plus de temp ke lui pour partir,jai 3ans et 7 mois de service , mais des fois ya des choses de la vie ki font tout change.jte soutien totalement

Par **vitinho91**, le **24/06/2011** à **19:51**

salut, je suis tout a fait d'accord,on ne peut pas se permettre de jugé sans savoir, sans le vivre,sans connaitre ... ceux ki juge sont tout simplement des gros cons. moi jsui dans la meme situation ke ton fils, a la seul différence ke g mi plus de temp ke lui pour partir,jai 3ans et 7 mois de service , mais des fois ya des choses de la vie ki font tout change.jte soutien totalement

Par **delph7**, le **17/08/2011** à **10:41**

Bonjour,

je suis actuellement en arret maladie pour depression depuis trois mois..je ne supporte plus cet ambiance qu'il y'a au regiment...on se fait rabaisser , traiter comme des moins que rien , on nous considere comme des chiens .. j'ai etais voir mon medecin et il m'as mis trois mois d'arret maladie. Ayant atteint 90 jours consecutifs je suis convoqué mardi 23 a mon regiment pour voir le medecin chef du regiment, pour qu'il s'apercoit de mon etat..

Ma peur est simple c'est qu'il ne me croit pas et me dise que je simule..j'ai des idées noirs qui

m'on traverse l'esprit et rien que de dire c'est quelques mots mes mains tremblent toute seule...si jamais il ne me croit pas je partirai quand même je veux respecter la procédure mais il m'est impossible de rester une journée complète au régiment...je suis prêt à déserter pour m'en sortir de cette Mer..e... mais j'apprends quand même que se passera-t-il pour moi une fois que j'aurai déserté ? si je dois le faire...

cordialement un homme perdu :'(

Par **ALEXISDLF**, le **10/01/2012** à **17:18**

Bonjour,

Je suis Alexis de La Fontaine, journaliste, et j'envisage de tourner un reportage pour l'émission 66' sur M6 sur les déserteurs de l'armée française. Le but serait de raconter leur histoire, leur situation compliquée aujourd'hui vis-à-vis de l'armée, etc.

Pour cela, je suis à la recherche de témoignages de jeunes ou de parents de jeunes qui ont quitté l'armée et sont donc considérés comme déserteurs.

N'hésitez pas à me contacter à l'adresse email suivante : alexis.delafontaine@gmail.com

Merci pour votre aide,

A. de La Fontaine.

Par **ALEXISDLF**, le **10/01/2012** à **17:21**

Bonjour,

Je suis Alexis de La Fontaine, journaliste, et j'envisage de tourner un reportage pour l'émission 66' sur M6 sur les déserteurs de l'armée française. Le but serait de raconter leur histoire, leur situation compliquée aujourd'hui vis-à-vis de l'armée, etc.

Pour cela, je suis à la recherche de témoignages de jeunes ou de parents de jeunes qui ont quitté l'armée et sont donc considérés comme déserteurs.

N'hésitez pas à me contacter à l'adresse email suivante : alexis.delafontaine@gmail.com

Merci pour votre aide,

A. de La Fontaine.

Par **boston georges**, le **10/03/2012** à **16:30**

bonjour,

je suis actuellement militaire et je m'aperçois faisant le tour des forum sur le net que de plus en plus de personne veulent quitter l'institution y compris moi même. cela fait 1 ans et 7 moi que je suis engagé et je ne plus aucune motivation pour repondre a leurs attentes. je sais que tous le monde pose la meme question sur tous les forums mais je voudrais avoir votre aide pour avoir les procedures en entamer afin de quitter cette "secte",

ps : en effet un reportage serais vraiment une tres tres bonne idée, je ne vois pas pourquoi l'armée ne devrait pas se remettre en question surtout que les personnes qui decide de tous ca roule sur l'or...

Par **anaisftv**, le **25/07/2012** à **12:23**

Bonjour,

Je m'intéresse à la désertion pour un reportage et je suis à la recherche de personne qui seraient actuellement dans cette situation. Peut-être est-ce le cas de l'un d'entre vous?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

N'hésitez pas à me contacter: 06 89 08 39 12

Cordialement,

Par **YOUNESSE**, le **17/08/2012** à **02:54**

bonjour g mon amis ki et desserteur et aimerais retournourné a l'armée ke puije lui conseiller?

Par **Sabrillepastrop**, le **06/12/2012** à **11:16**

Bonjour a tous voila jai un ami ki a deserter apres 5 ans darme mai il voulais s engager ds les mercenaire il a comme cer l ecole dt il a deserter depui il ne c plus koi faire a se moment ils etaient faible d esprit avai vu bcp d horreur et il ne pouvait plus conti uer jessaye de l aider mai je ne c pas se kil risque et commen laider dc je viens a vou merci davance bisouuu